



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Attribution d'aides aux projets d'animations de proximité

DE20180522_31

Conseil municipal du 22 mai 2018

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le

25 MAI 2018

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Affichée le 25 mai 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt deux mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mai 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Joël GUITTON à M. Patrick LEMAIRE
- M. Patrick BOURGOIN à M. Gérard MARQUET
- M. Denis DEBROSSE à M. Jean-Pol GATELLIER
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Pascal MONIER
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Samantha BOURGOGNE
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- Mme Michèle LACROIX-FAYE à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- Mme Catherine PEREZ à M. Philippe LAVAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe POUSSET

Attribution d'aides aux projets d'animations de proximité

Vie Associative
id : 2186

Conseil municipal
22 mai 2018

31

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Plusieurs acteurs de proximité participent, notamment par leurs actions, à l'animation globale du territoire communal. La collectivité peut, le cas échéant, soutenir ces projets par l'octroi de subventions. Dans ce cadre, la Ville d'Angoulême a été sollicitée par des structures, pour les actions mentionnées ci-dessous, aux fins d'obtenir un soutien financier.

Le Centre Social, Culturel et Sportif (CSCS) de Sillac Grande Garenne Frégeneuil organisera, en juin 2018, la « Fête de l'été ». Cet événement fait partie des temps festifs de l'année autour des 4 saisons, initiés avec succès en 2017, mixant animations conviviales et culturelles.

Le budget de cette action est de 4 450 euros.

L'association a sollicité une subvention de 3 500 euros.

Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 1 000 euros.

De juillet à décembre 2018, en collaboration avec le Comité de Quartier de Sillac Grande Garenne, le Club des Aînés de la Grande Garenne portera le projet « *Mon quartier une image qui se cultive, au fil des saisons* ». Il s'agit de l'embellissement du cadre de vie et de l'habitat. Il est à noter qu'à travers ce projet et comme chaque année, deux concours seront mis en place : un concours communal des maisons et balcons fleuris et un concours des maisons et balcons illuminés.

Le coût de ce projet est estimé à 3 850 euros.

L'association a sollicité une subvention de 3 000 euros.

Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 600 euros.

Le Centre Social, Culturel et Sportif (CSCS) Louis Aragon présente trois initiatives pour lesquels il souhaite un soutien.

Un premier projet, en lien avec les structures de médiation et de prévention (OMEGA, ADSEA) et les établissements scolaires, s'intitulant « *Animations du Square Pablo Neruda* », se déroule de janvier à décembre 2018. Il consiste à aller à la rencontre, avec une caravane ludique, des usagers du square, notamment les jeunes sur les horaires inter-cours.

Le budget de cette action est de l'ordre de 3 600 euros.

L'association a sollicité une subvention de 2 000 euros.

Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 600 euros.

Le deuxième projet, intitulé « *Les Valeurs Filmées* », vise à éveiller la conscience des jeunes (14-18 ans) sur des thématiques telles que le racisme, la radicalisation, la religion ou la politique.

Le budget de cette action est de l'ordre de 4 050 euros.

L'association a sollicité une subvention de 1 500 euros.

Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 500 euros.

Le troisième projet porté par le CSCS Louis Aragon, en collaboration avec la Médiathèque de Ma Campagne, s'intitule « *Parcours QR code Ma Campagne* ». Il s'agit d'un parcours avec tablettes autour du patrimoine culturel de Ma Campagne, à l'aide de QR code (bâtiments de la MJC, de la ludothèque, de la médiathèque et leurs alentours). Ces QR codes permettront de valoriser les anciens aménagements et des témoignages d'habitants sur l'évolution du quartier. Le parcours est élaboré avec des jeunes de 11 à 14 ans dans le cadre d'ateliers multimédia de la MJC.

Le budget de cette action est de l'ordre de 4 005 euros.

L'association a sollicité une subvention de 2 000 euros.

Il est envisagé d'octroyer une subvention d'un montant de 500 euros.

Le Centre Social, Culturel et Sportif (CSCS) Rives de Charente sollicite la Ville d'Angoulême pour le soutien à deux actions qu'il entend mener.

En mai 2018, le CSCS Rives de Charente sera un des porteurs du 2ème « *Festival JAPAN A'RIVES* » en partenariat avec Le Pôle Image Magelis, Human Academy (école japonaise de Mangas et de jeux vidéo), l'ENJMIN (école nationale du jeu et des médias interactifs numériques du CNAM) et d'autres organismes spécialisés dans le domaine de l'image et du jeu. Le festival sera composé d'un ensemble de stands et d'animations autour de 3 pôles : pôle mangas, pôle Cosplay, pôle jeux vidéos.

Le budget de cette action est de l'ordre de 7 340 euros.

L'association a sollicité une subvention de 1 200 euros.

Il est envisagé d'octroyer une subvention d'un montant de 500 euros.

En juin 2018, se tiendra la 3ème édition de la « Fête de la famille » pilotée par le CSCS Rives de Charentes, en collaboration avec les associations œuvrant autour de la thématique famille.

Différents espaces seront mis en place : découverte loisirs (guitare, basse, batterie, peinture, percussions, danse latine salsa kizomba, tango) ; découverte sportive (vélo, aviron, canoë, beach-volley, judo) ; information parentalité (REAAP).

Le budget de cette action est de l'ordre de 4 460 euros.

L'association a sollicité une subvention à hauteur de 1 000 euros.

Il est envisagé d'octroyer une subvention à hauteur de 500 euros.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'octroyer des subventions d'un montant total de 4 200 euros, dans les conditions suivantes :

- 1 000 euros au profit du Centre Social Culturel et Sportif (CSCS) Sillac Grande Garenne Frégeneuil pour son projet « *A chaque saison sa fête : Fête de l'été et des activités* » ;

- 600 euros au profit du Centre Social Culturel et Sportif (CSCS) Sillac Grande Garenne Frégeneuil pour son projet « *Mon quartier une image qui se cultive, au fil des saisons* » ;
- 600 euros au profit du Centre Social Culturel et Sportif (CSCS) Louis Aragon pour son projet « *Animations du Square Pablo Neruda* » ;
- 500 euros au profit du Centre Social Culturel et Sportif (CSCS) Louis Aragon pour son projet « *Les Valeurs Filmées* » ;
- 500 euros au profit du Centre Social Culturel et Sportif (CSCS) Louis Aragon pour son projet « *Parcours QR code à Ma Campagne* » ;
- 500 euros au profit du Centre Social Culturel et Sportif (CSCS) Rives de Charentes pour son projet « *Festival JAPAN A'RIVES* » ;
- 500 euros au profit du Centre Social Culturel et Sportif (CSCS) Rives de Charentes pour son projet « *Fête de la famille* ».

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

Xavier Bonnefont
 Elisabete Serralheiro
 Danielle Chauvet
 Jean-Pol Gatellier
 Joël Guitton
 Isabelle Lagrange
 François Elie
 Stéphanie Garcia
 Laïd Bouazza

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
 ledit jour
 22 mai 2018
 Pour extrait conforme,
 P/Le Maire,
 l'Adjoint

Pour le Maire,
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLET LEMETEAU
 Adjoint :
 Solidarité famille
 Personnes âgées



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

